



Deménagement de l'entreprise

Par **Cleo2**, le **28/11/2013** à **12:39**

Bonjour,
ma société déménage dans la même zone géographique, je sais donc que je ne peux pas refuser de la suivre, sous peine de licenciement et perte de mes droits, mais est elle obligée de prévenir les salariés de façon officielle avec une lettre par exemple ou un affichage dans les locaux, ou alors peut simplement annoncer ça au cours d'une réunion improvisée pendant laquelle plusieurs employés sont absents.

Quel est l'article de loi qui parle de ce cas de figure?

Merci d'avance

Cleo2

Par **moisse**, le **28/11/2013** à **15:17**

Bonjour,

Aucun.

C'est un problème d'éducation ou de respect de son personnel, des clients et bien sur de bon sens élémentaire.

S'il existe des institutions représentatives du personnel, elles doivent être informées.

L'employeur avise son personnel de la date du déménagement selon le mode qui lui apparait le plus efficace, met en place une procédure d'archivage impliquant certainement la participation des salariés...

Par **Cleo2**, le **28/11/2013** à **15:51**

Bonjour,
merci de votre réponse.
Effectivement c'est un problème d'éducation et de respect, on est d'accord.
Merci encore d'avoir pris le temps de me répondre.
Cordialement
Cléo